

La Région Réunion soutient les petits investissements des entreprises artisanales du BTP jusqu'à hauteur de 15 000 €



Particulièrement marquée par les conséquences de la crise sanitaire du COVID 19 qui a débuté au premier trimestre 2020 & pour faire face à cette situation inédite et suite aux décisions des instances européennes, le Conseil Régional apporte un soutien aux investissements des petites entreprises artisanales du BTP, de l'agroalimentaire et du commerce de proximité, particulièrement touchées par la crise.

Il s'agit d'accompagner les entreprises artisanales du BTP et de l'agroalimentaire (hors première transformation des produits agricoles) et le commerce de proximité.

L'aide prend la forme d'une subvention destinée à financer de petits investissements nécessaires à la relance de l'activité y compris ceux liés à la mise en œuvre des protocoles sanitaires établis dans le cadre de la lutte contre la COVID 19.

Pour connaître les conditions d'éligibilité, la nature des dépenses et les taux d'interventions, merci de [cliquer ici](#)

Plus d'infos

- C'est une fiche **nouvelle** de la Région.
- Le dossier est à faire en ligne sur le site de la région : <https://demarches.cr-reunion.fr/economie/aide-petits-investissements-btp-agroalim/> (si pas de compte, il faut en créer un)
- Quand le compte est créé :
 - *Cliquer sur <https://demarches.cr-reunion.fr/economie/aide-petits-investissements-btp-agroalim/>*
 - *Puis en bas de page cliquer sur « Aide petits investissements – BTP » et commencer à remplir le formulaire en ligne*
- Il faut être au réel simplifié
